

**« LE CONFLIT PARENT-ADOLESCENT,
QUELLE LÉGITIMITÉ POUR LE MÉDIATEUR ? »**

**Vendredi 5 Avril 2019
9h00 - 17h00**



Auberge de Jeunesse Yves Robert
20, Esplanade Nathalie Sarraute
rue Pajol
75018 PARIS

En mars 2018, la C.N.A.F. a diffusé son nouveau Référentiel national de financement partenarial des services de Médiation Familiale intégrant officiellement la médiation entre parents et adolescents comme faisant partie des différents types de Médiation Familiale.

Cette ouverture entraîne un certain nombre de questions :

- Quelle place pour la Médiation Familiale dans l'ensemble des dispositifs pour les adolescents et leurs parents ?
- Y a-t-il des zones de convergences ? Lesquelles ?
- Quelles différences entre la médiation et l'accompagnement éducatif ? Comment les distinguer ?
- Quelles sont les limites de la médiation ?
- Comment mettre en œuvre les principes fondamentaux de la médiation dans ce type d'exercice ?
- Quelles conséquences pour la posture professionnelle du médiateur ?

Pour tenter d'y répondre et pour anticiper sur la formation que doivent avoir les Médiateurs Familiaux qui souhaitent développer ce type de médiation, la Fenamef vous propose de participer à une journée d'étude pluridisciplinaire sur le thème suivant :

« Le conflit parent-adolescent, quelle légitimité pour le médiateur ? »

Tout au long de la journée, trois grands témoins, le C.N.A.E.M.O., l'Association Nationale des Maisons des Adolescents et la Présidente de la commission Espaces de Rencontre de la Fenamef seront présents et donneront en fin de journée leur sentiment sur les collaborations possibles et les limites d'intervention de chacun.

**Votre bulletin d'inscription est à retourner
avant le 29 Mars 2019
à l'adresse suivante :**

**FENAMEF
11, rue Guyon de Guercheville - B.P. 10116
14204 Hérouville Saint-Clair Cedex**

**ou par mail :
secretariat@fenamef.asso.fr**

Pour plus d'informations : 02 31 46 87 87

Le nombre de places étant limité, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire le plus rapidement possible.

PROGRAMME

« LE CONFLIT PARENT-ADOLESCENT, QUELLE LÉGITIMITÉ POUR LE MÉDIATEUR ? »

9h00 - 9h30

Accueil

9h30 - 9h45

Ouverture de la Journée

Jérôme PRÉVOT

*Vice-Président de la Fenamef,
Président de la commission Médiation
Familiale*

9h45 - 11h00

«La fabrique de l'adolescence»

Serge HEFEZ

*Psychiatre des hôpitaux, responsable
de l'unité de thérapie familiale dans
le service de psychiatrie de l'enfant
et de l'adolescent, hôpital de la Pitié
Salpêtrière*

11h00 - 11h15

Échange avec les participants

11h15 - 11h45

Le point de vue d'un magistrat

Hervé HUMBERT

Magistrat

11h45 - 12h00

Échange avec les participants

12h00 - 12h30

**Une nouvelle attention aux
conflits familiaux**

Laëtitia VIPARD et Fatima MERDJI
C.N.A.F.

14h00 - 15h45

**Table ronde entre services
pratiquant la médiation parents/
adolescents**

15h45 - 16h45

**Le point de vue des grands
témoins**

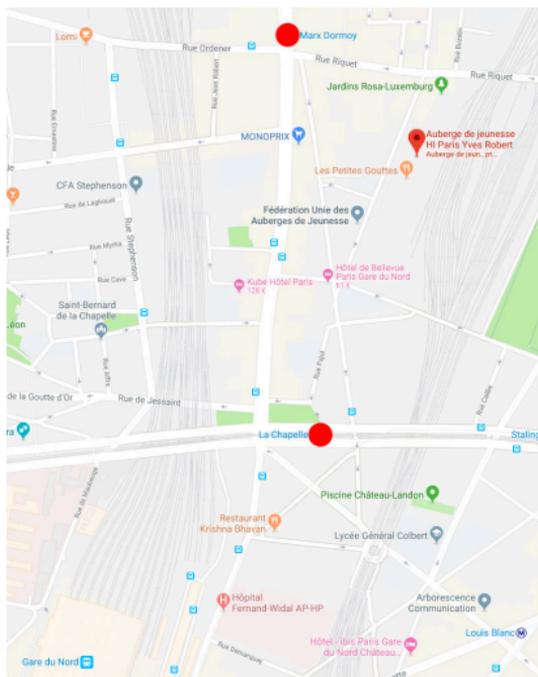
16h45 - 17h00

Conclusion de la Journée

Jérôme PRÉVOT

*Vice-Président de la Fenamef,
Président de la commission Médiation
Familiale*

**La Journée sera animée par Patricia FOUQUE : Médiatrice Familiale,
Directrice de l'A.D.P.M.F. à Nîmes, membre du bureau de la Fenamef.**



Auberge de Jeunesse Yves Robert
20, Esplanade Nathalie Sarraute
rue Pajol
75018 PARIS

**Accessible en métro depuis la ligne 12 «station Marx Dormoy» ou depuis
la ligne 2 «station La Chapelle»**

Accessible depuis la Gare du Nord, à 10 minutes à pieds